

**EXTRAIT:**



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS ( 22 ) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, JC. GAILLARD, JM. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BENDJILLALI, H. PREHER, G. MICHAUD, F. MERY, L. BRARD, S. LANSARI CAPRAZ.

POUVOIRS ( 14 ) :

P. MIS mandant a pour mandataire JP. ABELIN  
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. LAVRARD  
D. BEAUDEUX mandant a pour mandataire J. MELQUIOND  
Y. ERGÜL mandant a pour mandataire L. RABUSSIÉ  
S. COTTEREAU mandant a pour mandataire AF. BOURAT  
M. MONTASSIER mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK  
A. LEBORGNE mandant a pour mandataire F. BRAUD  
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire G. MAUDUIT  
G. MESLEM mandante a pour mandataire C. FARINEAU  
F. BRAILLARD mandant a pour mandataire J. DUMAS  
E. FARHAT mandante a pour mandataire N. CASSAN FAUX  
K. WEINLAND mandant a pour mandataire F. MERY  
C. PAILLER mandant a pour mandataire S. LANSARI-CAPRAZ  
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

EXCUSE ( 3 ) :

P. BARAUDON, Y. GANIVELLE, M. METAIS

Nom du secrétaire de séance : Nelly CASSAN FAUX

**RAPPORTEUR : Monsieur Mohamed Ben-Embarek**

**OBJET : Jeunesse - Attribution de bourses « mobilité internationale »**

*La commune de Châtellerault soutient les jeunes à travers différents dispositifs pour la réalisation de leurs projets. Elle souhaite également faciliter leurs démarches de mobilité internationale, notamment pour les jeunes issus de familles modestes, qui veulent continuer leurs études, accéder à un stage ou à une expérience professionnelle, dans le cadre d'un parcours d'insertion et ce, à l'étranger, sous la forme d'une aide au transport.*

A ce titre une demande a été déposée par :

– **Antoine BOISSEREAU** actuellement élève au lycée Marcelin Berthelot à Châtellerault option cirque. Il est parti au Canada pendant 15 jours (du 17 février au 5 mars) pour passer les concours d'entrée aux écoles de cirque de Montréal et Québec. Il sollicite une aide de la commune dans le cadre de ce projet pour le voyage, dont les frais s'élèvent à 476 €.

\* \* \* \* \*

**VU** l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) indiquant que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune

**VU** les articles L.1115-1 et suivants du C.G.C.T. concernant l'action extérieure des collectivités locales.

**VU** le règlement du dispositif « mobilité internationale jeunesse » adopté par délibération n° 34 du conseil municipal du 28 novembre 2011,

**VU** la modification du règlement du dispositif « mobilité internationale jeunesse » adopté par délibération n° 28 du conseil municipal du 23 juin 2016,

**CONSIDERANT** l'intérêt local du dispositif "programme formation mobilité internationale jeunesse" de la commune de Châtellerault,

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

du 22 juin 2017

n° 39

page 2/2

**CONSIDERANT** qu'il est opportun de soutenir les jeunes dans leur parcours vers l'emploi, leurs projets de formation et notamment leurs projets de mobilité internationale,

**CONSIDERANT** que ce jeune remplit les critères d'attribution,

Le conseil municipal ayant délibéré, décide d'attribuer, dans le cadre des bourses «mobilité internationale jeunesse» 450 € à **Antoine BOISSEREAU**.

Le montant de la dépense sera imputé sur la ligne budgétaire 048.1/6714/4400

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

28 JUIN 2017

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

